

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/7/SPCG prononçant la clôture de la session budgétaire de l'Assemblée Territoriale et l'ouverture d'une session extraordinaire.

n° 64/7/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 janvier 1964

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1964

Date du numéro
1 mars 1964

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Président du Conseil de Gouvernement, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 déterminant le régime électoral, la compétence et la composition de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, modifiée par la loi no 57-702 du 19 juin 1957 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à 'assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Vu la loi n° 57-507 du 17 avril 1957 relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 39

Vu l'ordonnance n°9 58-978 du 20 octobre 1958, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'Assemblée Territoriale de la Côte Français des Somalis

Vu l'arrêté n° 63/125/SPCG du 20 novembre 1963 convoquant l'Assemblée Territoriale en session budgétaire

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 23 janvier 1964.

TEXTE INTÉGRAL

Est déclarée close le dimanche 26 janvier 1964 à minuit, la session budgétaire de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis ouverte le 27 novembre 1963 par arrêté n° 63/125/SPCG du 20 novembre 1963. L'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis est convoquée en session extraordinaire en son siège, le mardi 28 janvier 1964 à 9 heures, pour délibérer sur les questions qui n'ont pu être examinées avant la clôture de sa session budgétaire.

Le Chef du Territoire, R. TIRANT. Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, AHMED DINI AHMED.